

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-08-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 11^e jour du mois d'août deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de madame la maire suppléante Chantale Hamelin à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard (absent)
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois (absente)
Esther Savard
Anick Leclerc

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Rés.2014-08-171

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2014
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
7. Avis de motion, système de traitement tertiaire
8. Avis de motion, règlement emprunt travaux rue Bellevue
9. Achat terrain de madame Lise Leclerc
10. Achat terrain de madame Véronique Carbonneau
11. Engagement d'un mécanicien
12. Avis à la demande CPTAQ par Groupe Conseil UDA pour le projet Oléoduc Énergie Est
13. Appui FQM, Projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada

14. Demande à l'Environnement, travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc Rivière Portneuf
15. Décompte progressif no 1 – infrastructures souterraines phase 3, Construction et Pavage Portneuf
16. Membre à la Corporation du Parc naturel régional de Portneuf
17. Achat d'un afficheur de vitesse
18. Mandat Akifer, forages exploratoires
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h32 Fin : 19h55

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 11 août 2014. (du 15 juillet au 11 août 2014)

Rés.2014-08-172

Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2014.

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 14 juillet 2014 soit accepté tel que présenté.

Rés.2014-08-173

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 394 425.61 \$.

Liste des comptes à payer	215 172.04 \$
Liste des chèques émis	87 802.69 \$
Liste des chèques manuels	5 395.56 \$
Liste des chèques paiement direct	464.74 \$
Liste des paiements en ligne	15 209.87 \$
Dépôt salaires	70 380.71 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 18 juin 2014 est déposé au conseil municipal, le 11 août 2014.

Avis de motion, système de traitement tertiaire

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement fixant les modalités de la prise en charge par la ville de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Avis de motion, règlement emprunt travaux rue Bellevue

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt afin d'effectuer la pose de bordure et de puisards dans la rue Bellevue.

Rés.2014-08-174 Achat terrain de madame Lise Leclerc

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf achète le lot 2 980 595 appartenant à madame Lise Leclerc, situé en bordure de la voie ferrée, d'une superficie de 2 809.9 mètres carrés pour un montant de 10 000 \$.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2014-08-175 Achat terrain de madame Véronique Carbonneau

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf achète une partie du lot 2 980 596 appartenant à madame Véronique Carbonneau, situé sur la rue des Oies-Blanches, d'une superficie approximative de 1 273 mètre carrés pour un montant de 10 000 \$.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2014-08-176 Engagement d'un mécanicien

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans l'édition du 28 mai 2014 du Courrier de Portneuf;

Attendu que le comité de travail a fait une présélection et a tenu une entrevue auprès de 4 candidats;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Gaétan Perron aux conditions établies dans la convention collective à compter du 18 août 2014.

Rés.2014-08-177

Avis à la demande à la CPTAQ par Groupe Conseil UDA pour le projet Oléoduc Énergie Est

Considérant que Oléoduc Énergie Est Ltée propose de construire, d'exploiter et d'entretenir un réseau d'oléoducs de 4 600 km entre Hardisty en Alberta et Saint John au Nouveau Brunswick;

Considérant que le but consiste à la conversion d'une portion d'environ 3 000 km du réseau principal canadien de TransCanada et la construction d'un nouveau pipeline sur une distance d'environ 1 600 km;

Considérant que ce projet pancanadien est assujéti à la juridiction de l'Office national de l'énergie en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;

Considérant que la demande d'autorisation concerne les superficies nécessaires pour l'emprise permanente, de même que certaines superficies d'aires de travail temporaires le long de l'emprise permanente demandée et des aires de travail temporaires supplémentaires pour les traverses d'obstacles, et concerne également les vannes de sectionnement et les stations de pompage;

Considérant que Énergie Est mettra en place des mesures d'atténuation agricoles et forestières touchant notamment la protection du sol arable, le drainage (de surface et souterrain), la compaction, la pierrosité, la remise en état et autres;

Considérant que la réglementation d'urbanisme de la Ville de Portneuf n'interdit pas un tel projet d'oléoduc.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf considère la demande déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre du projet Oléoduc Énergie Est par le Groupe Conseil UDA inc. comme étant recevable et conforme à la réglementation municipale.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec trois voix favorables et une voix défavorable. Madame Karine St-Arnaud enregistre sa dissidence.

Rés.2014-08-178

Appui FQM, Projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada

Considérant que la compagnie TransCanada envisage la construction d'un nouvel oléoduc et que le tracé préliminaire, tel que dessiné actuellement, traversera le territoire de plusieurs MRC et municipalités sur une longueur de 1000 km;

Considérant que des études et des analyses environnementales pour ce projet sont en cours par TransCanada;

Considérant que le 4 mars 2014, TransCanada a déposé devant l'Office national de l'énergie la description de son projet d'Oléoduc Énergie Est et déposera sa demande détaillée à une date ultérieure;

Considérant que le 4 mars 2014, TransCanada a transmis un avis indiquant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) devrait mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour tenir des audiences publiques afin d'aborder le sujet des installations du stockage du pétrole et du terminal maritime dans le cadre de son projet;

Considérant que les travaux générés par cette infrastructure créeront des impacts environnementaux importants, notamment en ce qui a trait aux cours d'eau et aux milieux humides;

Considérant que le tracé préliminaire présenté par TransCanada soulève des inquiétudes du fait que l'oléoduc traverserait la zone agricole décrétée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ), des zones de recharge des aquifères et des secteurs urbanisés à vocation industrielle et résidentielle;

Considérant que le projet comporte également d'importants enjeux d'acceptabilité sociale et de sécurité publique;

Considérant que ce projet d'envergure devrait se conformer aux exigences prévues aux lois québécoises en matière d'environnement et de respect de la zone agricole, malgré le fait qu'il soit sous la juridiction du gouvernement fédéral;

Considérant que l'ensemble des interventions et préoccupations soulevées par les MRC et les municipalités touchées par le passage de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada, lors de la rencontre organisée par la FQM le mardi 8 avril dernier à Drummondville, s'articule principalement autour de cinq enjeux prioritaires :

- Mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à se prononcer sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada afin d'évaluer ses impacts sur l'environnement en fonction des législations québécoises.
- S'assurer que le tracé de l'Oléoduc Énergie Est, tel que proposé par TransCanada, n'entraîne pas une contrainte majeure à l'aménagement du territoire et soit arrimé aux schémas d'aménagement, notamment quant aux périmètres urbains.
- Réclamer que les plans de mesures d'urgence pour l'Oléoduc Énergie Est soient élaborés conjointement avec les municipalités concernées afin de considérer les capacités financières et matérielles de celles-ci.
- S'assurer que les pétrolières possèdent un fonds réservé afin de défrayer tous les coûts reliés aux risques engendrés par tout oléoduc.
- S'assurer que les compensations financières des communautés touchées ou affectées par le passage du pipeline soient conséquentes aux risques exposés.

Considérant que la commission sur l'énergie et les ressources naturelles a fait sa recommandation au conseil d'administration;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

DE PARTICIPER aux consultations de l'Office national de l'énergie sur le projet de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de mettre en place un comité de vigilance formé de représentants de l'industrie pétrolière, des deux unions municipales et du ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de faire le suivi et le monitoring de la mise en place du pipeline TransCanada en fonction des recommandations de l'Office national de l'énergie;

DE DEMANDER au gouvernement fédéral une modification législative permettant à l'Office national de l'énergie d'avoir des pouvoirs accrus de suivi des pétrolières, dont celui d'effectuer des travaux en lieu et place de celles-ci lorsqu'elles refusent d'apporter les correctifs nécessaires pour assurer la sécurité de leur pipeline affectant la sécurité des biens et des personnes;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de soumettre au Bureau des audiences publiques sur l'environnement tous les projets de pipeline, notamment celui de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada, afin de rassurer la population québécoise.

Rés.2014-08-179

Demande à l'Environnement, travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc Rivière Portneuf

Considérant que la Ville de Portneuf doit présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques pour permettre les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc traversant la Rivière Portneuf (1^{re} Avenue);

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUE la date de fin des travaux est prévue au plus tard le 28 novembre 2014. L'attestation pourra donc être transmise au plus tard le 27 janvier 2015 (environ 60 jours après la fin des travaux). Dans le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation soit reportée au-delà de la date prévue, la Ville s'engage à aviser le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des nouvelles dates prévues pour la fin des travaux et pour la transmission de l'attestation.

Rés.2014-08-180

Décompte progressif no 1 – infrastructures souterraines phase 3, Construction et Pavage Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le premier paiement à Construction et Pavage Portneuf pour les travaux d'infrastructures souterraines – Phase 3, tel que recommandé par CIMA, au montant de 390 402.73 \$ taxes incluses.

Rés.2014-08-181 Membre à la Corporation du Parc naturel régional de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée membre substitut à la Corporation du Parc naturel régional de Portneuf en remplacement de monsieur Jean-François Jourdain.

Rés.2014-08-182 Achat d'un afficheur de vitesse

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Signalisation Kalitec inc. pour l'achat d'un afficheur de vitesse, de quatre (4) batteries plus un chargeur pour la somme de 5 783.24 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense sera affectée au fonds de roulement et remboursée sur deux ans :

2014	2 608.33
2015	2 608.32

Rés.2014-08-183 Mandat Akifer, forages exploratoires

Considérant que dans la résolution 2013-08-174 des montants avaient été autorisés mais pas utilisés au complet pour des forages exploratoires;

Considérant que des forages exploratoires devront être réalisés dans le secteur sud de l'autoroute 40;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QU'un mandat soit accordé à Akifer pour continuer le forage dans le secteur sud de l'autoroute 40 pour un montant de 32 275 \$ taxes en sus.

QU'un montant additionnel de 12 780 \$ taxes en sus soit accordé pour les honoraires professionnels pour la réalisation d'un appel d'offres sur invitation et la supervision des forages exploratoires dans le secteur sud de l'autoroute 40.

QUE des dépenses soient affectées à TECQ.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h12 Fin : 20h14

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Diane Godin demande la levée de l'assemblée à 20 : 15 hres.

Maire

Greffière